

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU DISTRICT

**VENDREDI 19 OCTOBRE 2018 à 19 heures 30,
Salle de Conférences du Crédit Agricole Centre-France à Guéret**

Présents : MM. LAFRIQUE (Président), AUBLANC, BETOUX, CHANUDET, DUFAUD, Mme LORCERIE, MM. GAYET, COUBRET, BEAUGE, COUTY, DELAGE, LEYNIAT, PARIS, PETIT, Mme VEDRINES, WAILLIEZ, ZARROUK.

Excusés : M. ENNJIMI (Président de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine) ; Mme DEBATTE (Préfet de la Creuse) ; M. MOREAU (Député de la Creuse) ; Mme SIMONNET (Présidente du Conseil Départemental) ; M. VERGNIER (Maire de Guéret) ; M. ANDRIEU (Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) ; M. KEBLI (co-Président de l'Amicale des Educateurs) ; MM. MOUTON, APOLLARO, FARSAT, MAUMEGE, ROBERT (Membres du Comité de Direction) ; M. MULOT (Président de Commission) ; M. LACOTE (Conseiller Départemental du Football d'Animation).

Assistent : M. LAGRANGE (Président du CDOS 23) ; M. OVAN (Président de l'UNAF 23) ; Mme ECOBICHON, MM. BARDAUD, BERNARD, DESHERAUD, ECOBICHON, GODARD (Membres cooptés) ; Mlle CHANUDET (Employée Administrative), MM. TRICOCHÉ (Cadre Technique Fédéral), LACAN (Secrétaire Administratif).

Clubs présents : AHUN (M. COUBRET) - AUBUSSON EF (M. GOURICHON) - AUZANCES (M. ROUX) - BELLEGARDE EN MARCHE (M. HARDIBO) - BENEVENT-MARSAC (M. LEFAURE) - BETETE-ROCHES (M. VILLATTE) - BONNAT (M. ROUSSILLAT) - BORD St GEORGES (M. CARRAT) - BOURGANEUF (M. BOSLE) - BOUSSAC (Mme BONNAFOUX) - BUSSIERE-DUNOISE (M. MAUCHAUSSAT) - CHAMBON (M. FAUCHERON) - CHAMPAGNAT (M. DEPOUX) - CHARRON (M. ROUX) - CHENERAILLES (M. MAURINET) - CHENIERS (Mme POISSONNIER) - CLUGNAT (M. BOURSAUT) - LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE (M. LEYNIAT) - CREUSE AVENIR 2005 (M. BIGOURET) - DONTREIX (M. DUMONTAUX) - DUN-NAILLAT (M. PASQUIGNON) - EVAUX-BUDELIERE (M. CHIRADE) - FELLETIN (M. MASSON) - FOOT GENERATION 2000 (M. BUJARD) - LA FORET DU TEMPLE (M. MONNET) - FURSAC (M. BETOUX) - GOUZON AVENIR (M. CHAUSSARD) - GRAND-BOURG (M. DESVILETTES) - ES GUERETOISE (M. GRAND) - JARNAGES-PARSAC (M. DELAGE) - LEPAUD (M. RAYET) - LUSSAT (Mme BOURRAT) - MAINSAT-SANNAT (M. MALETERRE) - MAUTES (M. HARDIBO) - ASC MAYOTTE CREUSE (M. SIAKA) - MERINCHAL (M. ROSSEEL) - NORD EST CREUSE (M. GOUTTENOIRE) - NOTH (M. MIGAIRE) - NOUZIER-S LA CELLETTE (M. DUPEUX) - PETITE-CREUSE (M. DALLOT) - PEYRAT LA NONIERE (M. PUIBOUBE) - RETERRE-FONTANIERES (M. MAURINET) - ROUGNAT (M. CHARPENTIER) - ROYERE DE VASSIERE (Mme FOUCAULT) - SARDENT (M. BERNICAL) - SOSTRA FUTSAL (M. GODARD) - SOUMANS (M. BAILLY) - ESM LA SOUTERRAINE (M. BARDAUD) - SUD EST CREUSE (M. ROSSEEL) - St AGNANT DE VERSILLAT (Mme PENOT) - St DIZIER-LEYRENNE (M. DA SILVA) - St FIEL (M. RANCIER) - St MAURICE ES (M. DUMIGNARD) - St SEBASTIEN-AZERABLES (M. BARDAUD) - St SILVAIN-MONTAIGUT (M. MESRI) - St SULPICE LE GUERETOIS (M. LAFAYE) - St SULPICE-St GEORGES (M. FAVRE) - St VAURY (M. BERNARD) - Ste FEYRE (M. BETOUX) - VALLIERE (M. ECOBICHON) - VIEILLEVILLE (M. BODEAUD).

Clubs absents : AJAIN - CREUSE MAGHREB - FLAYAT - LAVAVEIX LES MINES - MEASNES - NEW TEAM - St AMAND.

Début de l'Assemblée Générale : 19 heures 40.

Le Président LAFRIQUE prend la parole : « il est 19 heures 40, je déclare cette Assemblée Générale Financière ouverte.

Au vu de la liste d'émargement, il manque pour l'instant 8 clubs, certains vont peut-être nous rejoindre.

On peut sans problème considérer que le quorum est atteint et que l'Assemblée Générale peut valablement délibérer. »

1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 08/06/18

« Comme à l'habitude, le premier point de l'ordre du jour appelle l'approbation des procès-verbaux. Aujourd'hui, je vous propose d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue le 8 juin 2018 ici-même.

Il est paru dans le journal Foot Hebdo n° 392 du 13 juillet 2018.

Avez-vous des questions ? »

En l'absence, il est procédé au vote, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - MOT D'ACCUEIL DU PRESIDENT

« Je serai très bref en début de réunion.

Merci à tous d'être présents à cette Assemblée Générale Financière qui va nous permettre de clôturer les comptes de l'exercice 2017/2018.

C'est un rendez-vous important pour le fonctionnement de votre instance.

Et, cette année, j'avoue que nous sommes quelque peu soulagés par le résultat, même si il faut toujours être vigilant.

Je souhaite la bienvenue à nos invités :

- Christian LAGRANGE, Président du CDOS 23,
- notre Collègue David WAILLIEZ, qui représente Saïd ENNJIMI, Président de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine,
- Jean-Louis OVAN, Président de l'UNAF 23.

Je dois aussi excuser :

- Madame la Préfète de la Creuse,
- Madame la Présidente du Conseil Départemental,
- M. VERGNIER, Maire de Guéret,
- Monsieur le Député, Jean-Baptiste MOREAU,
- M. ANDRIEU, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,
- MM. MOUTON, APOLLARO, FARSAT, MAUMEGE, ROBERT du Comité
- René KEBLI, co-Président de l'Amicale des Educateurs
- Bernard MULOT, Président de Commission

C'est la première Assemblée Générale post Coupe du Monde.

Alors, comment ne pas revenir sur la deuxième étoile glanée par nos Bleus en Russie ?

Grâce à eux, nous avons vécu un début d'été plein de bonheur.

Le résultat sportif est magnifique, mais il faut aussi et surtout parler de l'image véhiculée par cette équipe !

Effacé Knysna, désormais plus personne ne pourra dire que le football n'a pas de valeur !

Le comportement de ce groupe a été remarquable sur et en dehors du terrain, pour aboutir à cette apothéose face à la Croatie.

Il est clair que, pour nous, gens du football, la Finale de Moscou restera à jamais gravée dans nos mémoires, comme celle de 1998.

Il faut considérer que cette victoire en Coupe du Monde, si c'est bien évidemment tout d'abord celle d'un groupe, mené de manière remarquable par Didier DESCHAMPS et le Président LE GRAET, c'est aussi celle du foot amateur.

N'oublions pas que nos Champions viennent tous de la base !

C'est un message à faire passer certains auraient tendance à l'oublier.

C'est la raison pour laquelle certains d'entre vous ont pu me voir à la télé dernièrement.

Si j'ai eu l'honneur de présenter le trophée de la Coupe du Monde au public de Guingamp en ouverture de France / Islande, c'était à la demande du Président LE GRAET pour montrer que cette Coupe du Monde appartient à l'ensemble des 2,2 millions de licenciés de la Fédération Française de Football, y compris aux amateurs.

J'ai conscience de l'honneur que l'on m'a fait ce jour-là, heureux d'avoir ainsi mis notre District en avant.

D'ailleurs, je tiens à remercier bien chaleureusement celles et ceux qui m'ont renvoyé des messages.

Je n'ai pas pu répondre à tout le monde ...

Après cette victoire, on attend de petits footballeurs en plus, c'est évident.

Certaines écoles de foot l'ont déjà constaté.

Et c'est à vous de les accueillir, encore un peu plus de travail en perspective, mais c'est pour la bonne cause !

Afin de vous aider, un fonds de 10 millions d'euro a été débloqué par la Fédération Française de Football en prenant notamment les bénéfices de la Coupe du Monde.

Ainsi, chaque club recevra prochainement un bon d'achat pour du matériel ou des formations, allant de 500 à 700 euro.

C'est la manière choisie pour faire bénéficier les 17.000 clubs de cette victoire.

Une Coupe du Monde s'est achevée, une autre arrive : vous le savez, la France va organiser la Coupe du Monde Féminine en 2019.

Le sujet est à l'ordre du jour, nous en parlerons tout à l'heure.

La réussite de l'évènement dépendra clairement de l'implication des Districts.

La Commission de Féminisation et l'ensemble de nos bénévoles et salariés du District vont devoir y travailler, nous en reparlerons dans les semaines à venir ...

Pour revenir au plus près de nos terrains, les compétitions ont commencé, nous sommes tous plongés dans les problématiques quotidiennes.

Je pense notamment à l'arbitrage.

Des réunions par secteurs viennent ou vont avoir lieu à destination de tous les clubs en infraction par rapport aux obligations.

Je vous rappelle qu'un stage de formation initiale va se dérouler les 9, 10 et 11 novembre à Guéret.

N'hésitez pas à vous rapprocher de David WAILLIEZ, Georges CHANUDET ou Frédéric CANO, Conseiller Technique en Arbitrage, pour plus de précisions.

Je sais combien il est difficile de trouver des candidats à l'arbitrage.

La fonction est toujours bien délicate à exercer.

Là encore, comme souvent, j'en appelle à la sagesse et à la responsabilité de chacun.

Je parlais un peu plus tôt de valeurs : le respect est sans doute la valeur essentielle.

Espérons que tout se passera bien sur nos terrains creusois cette saison, nous demeurons attentifs.

Sachant que la Commission de Discipline doit déjà traiter deux instructions.

Deux en un week-end contre deux sur l'ensemble de la saison passée ... Attention !

Le carton blanc a été mis en place cette saison.

Il est bien sûr trop tôt pour faire le bilan, mais les prochaines réunions de secteurs, elles sont relancées à l'initiative de mes vice-Présidents, seront l'occasion d'en discuter.

En tous les cas, je suis persuadé que ce dispositif, qui doit permettre de freiner les contestations, peut apporter un peu de sérénité au bénéfice du jeu.

N'oublions pas que le foot, c'est avant tout un jeu.

Un sport qui, je le répète une fois de plus, joue un rôle formidable dans notre Département : animation, éducation, lien social ...

Je veux adresser un merci tout particulier aux partenaires qui ont choisi de nous accompagner.

A l'initiative de la Commission Communication-Partenariat, nous les avons reçus récemment au District pour leur faire découvrir notre fonctionnement.

Ils ont été très surpris dans le bon sens, ce qui illustre bien le déficit d'image dont nous souffrons.

Afin de combler ce déficit, une petite plaquette de présentation est en cours de finalisation.

Nous vous la présenterons bientôt.

L'ouverture vers des partenaires extérieurs est importante pour nous ne serait-ce qu'en terme budgétaire.

Nous le verrons plus loin.

L'aspect financier est le sujet principal de ce soir.

Nous allons donc y revenir tout de suite, sans plus tarder.

Je vous remercie de votre attention. »

3 - DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Dans l'optique des différents votes éventuels au cours de la soirée qui seront placés sous le contrôle des Membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales présidée par Jacques DESHERAUD, le Président demande trois volontaires de clubs.

Mme Sophie PENOT (US St Agnant de Versillat), MM. Didier BERNARD (US St Vaury) et Patrice MOULINAT (CS Boussac) sont désignés par l'Assemblée.

Le Bureau sera présidé par Bernard GODARD.

4 - COMPTE-RENDU FINANCIER DE L'EXERCICE 2017/2018

Le Président reprend la parole :

« Le point 4 constitue le « gros morceau » de cette Assemblée Générale.

Avant de laisser le micro à Serge AUBLANC, notre Trésorier, je veux saluer son travail, celui des Trésoriers Adjointes Bernard COUBRET et Laurent GAYET, celui de ses collègues de la Commission Finances et Gestion, et de Véronique CHANUDET, notre Secrétaire Comptable, qui va nous laisser pour quelques semaines à partir de la fin du mois, maternité oblige ! ; mais aussi de tous les Membres du District.

Le travail et les efforts de chacun durant cette saison ont payé.

Ce qui nous permet de vous présenter un résultat excédentaire.

Voilà une bonne nouvelle après trois exercices consécutifs déficitaires. ».

Serge AUBLANC présente les différentes lignes des bilans actif et passif, ainsi que celles du compte de résultat.

BILAN

District de Football de la Creuse

Etats de synthèse au 30/06/2018

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/18	Net au 30/06/17
ACTIF				
Immobilisations corporelles				
Terrains	6 027,25		6 027,25	6 027,25
Constructions	296 493,86	178 782,88	117 710,98	128 787,88
Installations techniques, matériel et mobilier	37 756,13	34 059,26	3 696,87	6 397,00
Aménagements spéciaux	3 402,62	3 533,48	-130,86	209,40
ACTIF IMMOBILISE	343 679,86	216 375,62	127 304,24	141 421,53
Créances				
Créances FFF/LCO/Divers	94 477,78		94 477,78	74 856,84
Clubs de la creuse débiteurs	4 302,46		4 302,46	10 422,79
Autres créances, produits à recevoir	8 205,54		8 205,54	31 792,58
Divers				
Placements financiers	113 734,86		113 734,86	104 603,53
ACTIF CIRCULANT	220 720,64		220 720,64	221 675,74
TOTAL ACTIF	564 400,50	216 375,62	348 024,88	363 097,27

BILAN

District de Football de la Creuse

Etats de synthèse au 30/06/2018

	Net au 30/06/18	Net au 30/06/17
PASSIF		
Fonds associatifs	223 451,16	223 451,16
Subvention d'équipement	29 820,23	32 521,40
Report à nouveau	-32 290,67	-21 224,22
Résultat de l'exercice	7 156,92	-11 066,45
CAPITAUX PROPRES	228 137,64	223 681,89
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour fin de carrière	17 886,00	12 157,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	17 886,00	12 157,00
Emprunts	42 000,00	49 000,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 112,28	28 764,02
Personnel	16 769,15	14 210,00
Organismes sociaux	12 121,74	19 841,78
DETTES FISCALES ET SOCIALES	36 003,17	62 815,80
Autres dettes	9 967,03	7 709,90
Clubs de la creuse créditeurs	4 481,04	532,68
Divers à régulariser	9 550,00	7 200,00
DETTES	102 001,24	127 258,38
TOTAL PASSIF	348 024,88	363 097,27

COMPTE DE RESULTAT

District de Football de la Creuse

Etats de synthèse au 30/06/2018

	du 01/07/17 au 30/06/18	du 01/07/16 au 30/06/17
Définition de la base 100		
<u>PRODUITS</u>		
Objet promo,écusson,livres,tablettes	1 358,50	5 532,00
Stages arbitres		1 380,00
Amendes,sanctions, rembt divers	46 474,82	41 086,53
Engagements	24 915,00	26 592,00
Subventions et participations	220 077,48	218 141,32
Recettes	19 694,08	21 092,75
Amortissements et provisions	2 701,17	2 701,17
Total	<u>315 221,05</u>	<u>316 525,77</u>
<u>CHARGES</u>		
Achats (fournitures, électricité,eau,...)	35 022,63	52 911,01
Services extérieurs	31 733,35	26 014,63
Autres services extérieurs	5 243,80	5 260,64
Déplacements et missions	32 213,31	44 152,72
Frais de gestion	9 582,60	10 920,04
Salaires et Traitements	130 316,83	127 789,65
Charges sociales	38 864,42	41 345,34
Impots et taxes	5 465,06	3 904,00
Amortissements et provisions	19 846,29	15 523,78
Autres charges de gestion courantes	1 925,70	1 680,00
Total	<u>310 213,99</u>	<u>329 501,81</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	<u>5 007,06</u>	<u>-12 976,04</u>
Produits financiers	484,30	895,34
Charges financières	76,95	38,60
Résultat financier	<u>407,35</u>	<u>856,74</u>
RESULTAT COURANT	<u>5 414,41</u>	<u>-12 119,30</u>
Produits exceptionnels	1 743,01	2 316,15
Charges exceptionnelles	0,50	1 263,30
Résultat exceptionnel	<u>1 742,51</u>	<u>1 052,85</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE	<u>7 156,92</u>	<u>-11 066,45</u>

Il indique que le compte de résultat est excédentaire pour la première fois depuis quelques saisons et remercie chaleureusement les Membres du District pour les efforts fournis.

Il rappelle qu'il convient de conforter ce léger excédent afin de pouvoir effectuer des actions au profit des plus jeunes.

Il termine en remerciant les partenaires qui ont rejoint le District, ainsi que les Membres de la Commission et Véronique CHANUDET pour le travail effectué.

5 - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En l'absence d'intervention, le Président donne la parole à Mme LAUNAY en la remerciant sincèrement pour l'aide précieuse qu'elle a apportée au District.

Mme LAUNAY s'adresse à l'Assemblée en lisant le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association District de Football de la Creuse relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les créances et la provision retraite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications des documents adressés aux Membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux Membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreur.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code du commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.»

Puis, elle enchaîne par le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées :

« En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code du commerce. »

6 - APPROBATION DES COMPTES 2017/2018

Le Président, en l'absence de question et aucun club ne sollicitant un vote à bulletin secret, met au vote à main levée les comptes de la saison 2016/2017.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité des clubs présents.

Le Président remercie les clubs de leur confiance, ainsi que le Trésorier, ses adjoints et Mlle CHANUDET pour le travail effectué.

7 - REGLEMENT DE LA COUPE DE LA CREUSE FEMININE FUTSAL

Antoine DELAGE, co-Président de la Commission Féminine, indique que la Coupe du Limousin Féminine Futsal, organisée les années passées, ne sera pas reconduite.

La Commission Féminine a donc voulu organisé cette compétition au niveau départemental.

Antoine DELAGE présente ensuite le règlement ci-après à l'Assemblée, après avis favorable de la Commission des Statuts et Règlements et du Comité de Direction :

« OBJET

Article 1 : Le District de la Creuse organise chaque année une épreuve dite : Coupe de la Creuse Féminine Futsal.

Article 2 : Cette épreuve est dotée d'un objet d'art qui reste la propriété du District.

Il est confié au club gagnant, lequel devra, à ses frais et risques, en faire le retour au District dans les délais fixés par le Comité de Direction, sous peine d'amende.

ENGAGEMENTS

Article 3 : L'organisation de l'épreuve, l'établissement de son calendrier, son exécution relèvent de la Commission Féminine.

La clôture des engagements et les droits afférents sont fixés chaque année par le Comité de Direction.

Article 4 : Cette épreuve est ouverte à tous les clubs du District régulièrement affiliés et disputant les Championnats Interdistricts ou Départemental Féminin.

SYSTEME DE L'EPREUVE

Article 5 :

1- L'épreuve se dispute sur une journée sous forme de Poules, suivies de matchs de classements.

2- Le format détaillé et la durée des matchs, qui dépendent du nombre d'équipes engagées, seront dévoilés le matin de la journée de compétition, avant le début des rencontres.

Le tirage sera également effectué le matin de la compétition.

QUALIFICATION ET PARTICIPATION

Article 6 : Aucune joueuse ayant participé à plus de 4 rencontres en Championnat Régional ne pourra participer à la Coupe de la Creuse Féminine Futsal.

ORGANISATION DES TOURNOIS

Article 7 :

1- L'organisation matérielle est à la charge du club d'accueil et du District.

2- Une feuille de match est établie par chaque responsable d'équipe.

3- Une équipe est constituée de 5 joueuses dont une gardienne plus 7 remplaçantes maximum, régulièrement qualifiées.

4- Un ballon n° 4 spécial futsal sera utilisé.

5- L'arbitrage sera assuré par des officiels désignés par la Commission d'Arbitrage, ou par des dirigeants des clubs en cas d'absence d'arbitres officiels.

RECLAMATIONS

Article 8 : Elles sont examinées et jugées en dernier ressort par la Commission d'organisation composée le matin de la manifestation.

Les cas non prévus par les articles précédents seront résolus par la Commission Féminine en accord avec les règlements de la Fédération et de la Ligue.»

En l'absence de questions, le Président met le règlement à l'approbation des clubs.

Le règlement est adopté à l'unanimité.

Le Président remercie l'Assemblée et félicite les Membres de la Commission Féminine pour leur travail.

8 - COUPE DU MONDE FIFA FEMININE FRANCE 2019

Le Président reprend la parole en indiquant que cette Coupe du Monde constitue un évènement très important pour notre sport, et pour la France.

Il invite les clubs à regarder trois vidéos :

- la pratique féminine
- l'histoire de la Coupe du Monde
- le film promotionnel.

Il rappelle quelques éléments de contexte relatifs au football féminin.

Aujourd'hui, 160.000 femmes sont licenciées (121.000 joueuses, 35.000 dirigeantes, 1.300 éducatrices, 800 arbitres) pour près de 6.000 équipes.

L'objectif est de 250.000 licenciées, la Coupe du Monde U20 en 2018 en Bretagne et la Coupe du Monde 2019 doivent aider à atteindre cet objectif.

Il informe les clubs des trois axes de la politique d'héritage :

- la structuration des clubs
- l'investissement dans les infrastructures
- le développement de la politique de formation.

Il termine en indiquant que le District de la Creuse s'associera à cette manifestation et informera les clubs des animations mises en place, et précise que les prix des billets seront très abordables sur cette compétition.

La Commission de Féminisation est chargée du suivi du dossier.

9 - QUESTIONS DIVERSES

Le Président donne la parole à David WAILLIEZ.

Ce dernier intervient sur la proposition faite aux équipes de Départemental 1 d'avoir trois arbitres officiels lors de leurs rencontres.

Après des interventions de Gouzon Avenir qui souhaitent que les clubs ne soient pas prélevés plus pour cette opération, et de Bénévent-Marsac indiquant que des équipes de Départemental 3 qui fourniraient des arbitres risquent de ne pas avoir d'officiel lors de leur rencontre, le Président LAFRIQUE propose qu'une simulation soit faite et que les clubs soient ensuite reçus pour étude de la faisabilité.

Concernant les interventions de St Agnant de Versillat (faire attention du lieu de départ des arbitres), de Bourgneuf (désignation par la Ligue d'arbitre venant de Poitiers pour arbitrer en Coupe Nouvelle Aquitaine) et Boussac (demande qui fait les désignations au niveau régional), David WAILLIEZ apporte une réponse.

Ensuite, il informe les clubs que seulement 4 personnes sont, à l'heure actuelle, inscrites au stage de formation initiale à Guéret.

Pour finir, il intervient sur le fait que les frais de déplacement des accompagnateurs d'arbitres seront remboursés par la Ligue, et termine en demandant à la Commission des Jeunes de mener une réflexion quant aux jours de rencontres des compétitions jeunes (pourquoi ne pas essayer le samedi ou le dimanche matin).

Le Président passe ensuite la parole à Franck TRICOCHÉ qui intervient sur le Label Seniors.

Ce dernier rappelle que la saison passée, il s'agissait d'un label test.

Il indique que tous les clubs ont reçu la visite des Membres de la Commission Technique.

Le Label Régional pour cette saison est une opération unique en France, il a pour but d'aider à la structuration des clubs, d'être plus proche d'eux, de valoriser leur travail et de connaître les besoins et attentes des clubs et de leurs licenciés.

Sa durée est de trois saisons.

Il existe trois niveaux : Elite, Excellence et Espoir.

Dans ce Label, quatre projets : Associatif, Sportif, Educatif, Encadrement et Formation.

Le document à remplir est le même pour tous les niveaux (de Départemental 5 à Régional 1).

Franck TRICOCHÉ indique que des critères sont incontournables :

- pour le projet Associatif : 18 licenciés de U19 à Vétérans (garçons et filles) par équipes ; organisation de manifestations extra-sportives ; 15 % de dirigeantes ; un défibrillateur cardiaque à proximité ; organigramme affiché dans le club-house ; le club doit être présent aux réunions de la Ligue et du District ; le ratio nombre de dirigeants et éducateurs par rapport au nombre total de licenciés doit être supérieur ou égal à 20 % ; deux dirigeants licenciés par équipe.

- pour le projet Sportif : une équipe ; un entraînement par semaine ; organisation d'un spécifique gardien de but.

- pour le projet Educatif : une charte des joueurs ; une intervention du Conseiller Technique Régional en Arbitrage sur les lois du jeu ; pas de dossier disciplinaire grave.

- pour le projet Encadrement et Formation : un module Seniors pour l'équipe première ; respect du Statut des Educateurs ; respect du Statut de l'Arbitrage ; un référent en arbitrage ; une personne formée à deux modules de dirigeants ; type de licence en rapport avec la fonction.

Les documents à disposition : un édito et un fichier excel comprenant une explication de tous les critères et la fiche club qui reprend toutes les données du club.

Il termine en précisant que plus de 100.000 euro de dotations seront alloués aux clubs labellisés, qu'il reste à disposition des clubs pour remplir les documents et que la date limite de retour est le 15 janvier 2019.

Le Président le remercie et informe les clubs des dates des prochaines réunions de secteurs lors desquelles sera abordé le sujet des Labels Seniors et Jeunes.

M. GOURICHON, Trésorier d'Aubusson, indique que son club recherche un apprenti dans le cadre d'un contrat d'apprentissage rémunéré de 15 à 16 mois.

David WAILLIEZ reprend la parole en informant les clubs qu'ils peuvent bénéficier de places pour assister à des matchs des Girondins de Bordeaux en le contactant.

Il termine en rappelant que l'Assemblée Générale Financière de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine aura lieu le 24 novembre prochain.

En l'absence d'autres interventions, le Président passe la parole à M. Christian LAGRANGE, Président du CDOS 23.

10 - INTERVENTION DES PERSONNALITES

M. Christian LAGRANGE, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Creuse : « Merci Philippe pour ton invitation.

Tout d'abord, je félicite les Membres du District pour leur excellent résultat financier et salue les clubs dont la représentation est importante.

Le sport en danger !

Depuis 2012, nous avons subi les baisses des subventions du Centre National de Développement du Sport (CNDS) qui sont essentiellement financés par les paris de la Française des Jeux et les retransmissions télévisées, donc par sur le budget de l'Etat.

Par contre, l'Etat utilise cette manne pour abonder les baisses des budgets des différents ministères comme avec « J'apprends à nager », etc ...

Cette année, nous avons eu 50 % en moins sur le CNDS, ce qui n'a permis de ne satisfaire que les demandes des Comités Départementaux.

Si nous n'avions pas pu bénéficier du FDVA 2, subventions préfectorales à destination des Associations, les petits clubs creusois n'auraient rien perçu cette année.

Les aides des collectivités locales sont maintenues, voire en baisse, pour le moment car les dotations de l'Etat sont également en chute libre.

Le CNDS sera supprimé en 2019 au profit d'une Agence du Sport composée pour 30 % de l'Etat, 30 % des collectivités, 30 % du monde sportif et 10 % d'entreprises privées.

On ne sait pas, à ce jour, quels seront les financements et comment ils seront redistribués car les moyens devraient passer par les fédérations.

Cela m'inquiète car, à part le football, le tennis et une ou deux autres fédérations, ce n'est pas encore dans la culture de la plupart des fédérations de faire redescendre les moyens aux clubs.

Ce sont donc les petits clubs qui sont directement impactés par ces baisses d'aides.

On veut des médailles pour 2024, les athlètes concernés sont encore dans les clubs, et, paradoxalement, on supprime des moyens financiers à ceux-ci.

Le Président MACRON a dit clairement que l'Etat n'avait pas vocation à financer les clubs.

Qu'est ce qui se cache derrière cette phrase ?

Suppression des aides : le prix des licences augmentera !

On parle de suppression des 1.600 emplois du sport composés des Cadres Techniques Nationaux et de Secteurs.

Le but n'est pas de supprimer ces emplois, nous le savons, car les fédérations en ont besoin, mais de transférer leurs fonctions sur les fédérations et, surtout, le paiement des emplois qui étaient pris en compte par l'Etat.

Donc, augmentation également du prix des licences !

Nous pouvons également nous interroger : n'est-ce pas également une tentative de transformation de la société sportive de bénévoles en professionnels du sport privé par la création de coopératives de gestion du sport ?

Les incitations à la création de celles-ci sont déjà lancées dans les couloirs de certaines instances, car très avantageuses fiscalement, etc ...

Surtout, ne voyez pas en ces mots un effet de politique politicienne, mais, en tant qu' élu du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Creuse, je me dois de défendre le sport pour qu'on lui donne suffisamment de moyens pour sa mission de service public, socio-éducatif, de sport santé et de cohésion sociale.

Je vous incite donc à réagir en signant la pétition du CNDS « Le Sport Compte », soit directement sur le site du CNOSF en passant par votre moteur de recherche Google ou autre, soit, si vous êtes allergique à l'informatique, je tiens à votre disposition une version papier que vous me remettrez avant de partir, je la rentrerai pour vous sur le site.

Je vous remercie de votre attention. »

Le Président LAFRIQUE remercie chaleureusement Christian LAGRANGE pour ses propos.

Il confirme que le Président du CDOS 23 est un ardent défenseur du sport amateur et qu'il joue un rôle prépondérant au niveau du CROS Nouvelle Aquitaine.

Enfin, il redit les excellentes relations qui unissent le District et le CDOS 23.

11 - CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En l'absence de questions, le Président invite tous les participants au vin d'honneur et clôture la séance à 21 heures 25.

Le Président : Philippe LAFRIQUE.

La Secrétaire Générale : Michèle LORCERIE.

Le Secrétaire Administratif : Guillaume LACAN.